



# Politique sur la gestion du choc anaphylactique

Une bonne gestion du choc anaphylactique passe par une stratégie de réduction des risques s'appuyant sur l'éducation, la sensibilisation, l'hygiène et la gestion de l'intervention en cas de l'urgence.

## Définition

Le choc anaphylactique est une réaction allergique grave résultant du contact de la personne avec une substance à laquelle elle est extrêmement sensible et qui met sa vie en danger. La réaction est souvent immédiate. Les principaux agents qui peuvent causer une telle réaction sont les aliments protéiniques (arachides, noix, lait, œufs, poissons et crustacés, kiwi, soya, certaines céréales, etc.), les piqûres d'insectes (abeille, guêpe, etc.) et les médicaments (pénicilline, etc).

## But

Afin de prévenir les risques reliés au choc anaphylactique et d'assurer une meilleure gestion de la situation si un tel événement survenait, les membres du conseil d'administration du CPE L'AURORE BORÉALE ont adopté la politique qui suit.

Cette politique s'adresse aux parents d'enfants allergiques et aux membres du personnel qui gravitent autour de l'enfant.

## Prévention

### 1. Informations aux parents

#### 1.1. Parents d'un enfant allergique

À l'accueil d'un nouvel enfant, lors de la visite du CPE, lorsqu'un enfant présente une allergie grave, la présente politique est remise aux parents. Cette politique inclut les fiches d'allergie, urgence-santé, un avis d'allergie et l'autorisation des parents à transmettre l'information au personnel en place et leur permettant d'agir en cas de choc anaphylactique. Le parent devra fournir deux photos récentes de son enfant ainsi qu'une attestation médicale afin de confirmer les allergies connues.

Le parent est invité à informer le CPE de tout changement dans le dossier allergique de son enfant. Une bonne communication est la base d'un suivi rigoureux pour une meilleure prévention.

Dans les cas d'allergies alimentaires, le parent peut consulter les menus affichés dans les vestiaires et ainsi communiquer au personnel concerné les aliments problématiques.

### 1.2. Parents fréquentant le CPE

Dans les cas d'allergies sévères à certains aliments, un communiqué sera remis à tous les parents qui fréquentent le CPE les informant de la situation en respectant la confidentialité de l'enfant. Leur collaboration sera sollicitée afin d'interdire tout aliment provenant de la maison et qui pourrait avoir des conséquences graves pour cet enfant.

### 1.3. Enfants fréquentant le CPE

Pour les groupes où les enfants sont en âge de comprendre, une causerie est prévue afin de les sensibiliser aux conséquences qui pourraient survenir s'il y avait des échanges de nourriture entre eux.

Leur collaboration sera demandée afin d'éviter ces situations. L'enfant souffrant d'allergie grave sera également sensibilisé face à son état afin de l'aider à développer une attitude responsable et autonome.

## **2. Informations aux employées**

Dans le but de prévenir les risques reliés aux allergies graves, les membres du personnel qui gravitent autour de l'enfant sont informés, avec l'accord des parents, des enfants présentant une allergie de la façon suivante:

### 2.1. Pour les cas d'allergie alimentaire

Une fiche personnalisée (voir annexe 1) avec une photo de l'enfant est affichée dans la salle multi-fonctionnelle (lieu des repas et des collations). Cette fiche indique les aliments auxquels l'enfant est allergique, classés selon les quatre groupes alimentaires. La fiche indique également le groupe dont l'enfant fait partie ainsi que l'endroit où est rangé l'ÉPIPEN. Une photocopie de cette fiche est placée dans le bureau du personnel et le local du groupe de l'enfant.

### 2.2. Pour les cas d'allergie aux insectes

Une fiche personnalisée (voir annexe 2) avec une photo est affichée dans le bureau du personnel. Cette affiche indique l'allergie de l'enfant, le nom de l'insecte piqueur et l'endroit où est rangé l'ÉPIPEN. Une photocopie de cette fiche est également placée dans le local du groupe dont l'enfant fait partie.

### 2.3. Formation

Le personnel (éducateur, coordonnatrice, cuisinière) possède un cours de 1er soins renouvelable à tous les trois ans.

De plus, ces personnes ont suivi une formation sur l'administration de l'auto-injecteur d'adrénaline (ÉPIPEN). Une mise à jour de cette formation sera effectuée annuellement si un nouveau cas d'allergie grave était répertorié.

Concernant les allergies alimentaires, la personne responsable de l'alimentation a également suivi une formation sur les allergies alimentaires et sur la façon de cuisiner des repas en substituant des ingrédients par d'autres non allergènes. Cette personne s'assure également que les repas et les collations servis à l'enfant allergique ne comportent aucun des allergènes connus.

De plus, une hygiène rigoureuse est maintenue en tout temps concernant les surfaces de travail et les équipements servant à la préparation des repas et des collations.

#### 2.4. Prévention

Afin de prévenir au maximum les risques d'allergies graves, les mesures suivantes sont appliquées en tout temps :

##### **EN PRÉSENCE D'ALLERGIE ALIMENTAIRE :**

- Les parents du CPE sont avisés de ne pas apporter de nourriture de la maison contenant les allergènes connus;
- L'enfant est informé de ne pas partager les aliments et les ustensiles lors des repas et des collations;
- Tous les enfants se lavent les mains avant et après les repas;
- L'enfant allergique (selon l'âge) est au courant de son allergie et l'enseignement est débuté vers un processus d'autonomie;
- La désinfection des tables servant aux repas se fait avant chaque repas et collation;
- Une attention particulière est apportée lors des sorties et des activités spéciales.

*\* Dans les cas d'allergie alimentaire, le CPE ne s'engage pas à retirer l'aliment allergène des menus du CPE. Par contre, un autre repas ou collation sera servi à l'enfant ne contenant pas l'aliment allergène. L'assiette destinée à l'enfant allergique sera identifiée à son nom afin d'éviter toute confusion.*

##### **EN PRÉSENCE D'ALLERGIE AUX INSECTES**

- Éviter les vêtements à motifs floraux et les couleurs tels que le bleu et le jaune
- Éviter les parfums;
- Lors de pique-niques, se laver les mains et la bouche après avoir mangé;
- Remiser les déchets dans des poubelles hermétiques;
- Détruire tous les nids d'insectes sur le terrain et à proximité.

## Gestion des allergies graves en CPE

### 3. Gestion des allergies graves en CPE

#### 3.1. Politique et procédure en cas de choc anaphylactique

La présente politique est remise aux parents dont l'enfant présente une allergie sévère dès que le CPE en est informé.

En cas de réaction allergique grave, le protocole suivant sera appliqué :

#### **SYMPTÔMES**

L'enfant peut présenter un ou plusieurs des symptômes suivants :

- **Bouche** : démangeaison et enflure des lèvres, de la langue, de la bouche, picotement;
- **Gorge \*** : démangeaison ou sensation de picotement, enrouement, toux sèche, difficulté à avaler, changement dans la voix;
- **Peau** : urticaire, éruption cutanée ou gonflement dans le visage et les extrémités;
- **Intestin** : nausée, crampe abdominale, vomissement ou diarrhée;
- **Poumon \*** : sensation d'étouffement, toux à répétition ou sifflante;
- **Cœur \*** : faible pouls, faiblesse, perte de conscience.

*\* Les symptômes peuvent progresser rapidement. C'est pourquoi il est préférable d'agir sans tarder : ADMINISTRER L'ÉPIPEN.*

#### **PROCÉDURE À SUIVRE À L'INTENTION DU PERSONNEL EN CAS DE RÉACTION ANAPHYLACTIQUE**

Dès les premiers symptômes :

- Questionner l'enfant et/ou l'entourage sur ce qu'il a mangé ou s'il y a possibilité qu'un insecte ait piqué l'enfant;
- Si contact avec les sources d'allergies ou apparition d'un ou plusieurs symptômes : **DONNER IMMÉDIATEMENT L'INJECTION D'ÉPIPEN;**
- Noter l'heure à laquelle l'injection a été donnée pour en informer les ambulanciers;
- Appeler le 911;
- Demander de l'aide;
- Assurer une présence constante auprès de l'enfant;
- Contacter les parents;
- Rassurer l'enfant, desserrer ses vêtements et le prévenir des effets secondaires (tremblements, palpitations, tachycardie);
- Continuer à observer l'enfant et l'évolution des symptômes;

- Installer confortablement l'enfant;
  - Au début, position semi-assise;
  - Si détérioration de l'état, coucher sur le dos et surélever les jambes. Si vomissements ou inconscience, coucher sur le côté.
  - Le garder à jeun et au chaud.
- L'accompagner au centre hospitalier et apporter l'ÉPIPEN ainsi que son dossier;
- Acheminer l'enfant au centre hospitalier même si son état se stabilise.

### 3.2. Fiche urgence-santé et autorisation des parents (voir en annexe)

Bien vouloir compléter les annexes 1 ou 2, 3 et 4 et les remettre au CPE le plus tôt possible.

Noter qu'une copie des fiches urgence-santé et avis d'allergie seront transmises à l'infirmière du CLSC pour un suivi du dossier.

### 3.3. L'auto-injecteur d'adrénaline « ÉPIPEN »

L'auto-injecteur est un dispositif jetable, préchargé et destiné à l'administration d'une seule dose d'adrénaline.

L'ÉPIPEN doit être accessible rapidement aux membres du personnel. Il ne doit pas être sous clé, mais placé hors de la portée des enfants.

Ne pas utiliser si la solution est colorée ou contient un précipité.

L'auto-injecteur suivra l'enfant lors des sorties éducatives. La responsabilité revient au parent de fournir sans délai un auto-injecteur d'adrénaline valide et de compléter les autorisations parentales requises.

*\* La durée des effets secondaires suite à l'injection d'adrénaline est d'environ 10 minutes. L'efficacité de l'adrénaline est d'environ 30 minutes.*

## Conclusion

En espérant que tous les éléments pour une meilleure prévention et une meilleure gestion du choc anaphylactique sont présents dans cette politique.

Soyons conscients que nous ne pourrons jamais éliminer tous les allergènes de tous les enfants de leur environnement en CPE ou dans leur milieu.

La notion de sans danger pour les allergies graves fait référence aux efforts consentis afin d'atteindre un certain niveau de gestion des risques, une formation adéquate et communication continue.

## Références

1. Association québécoise des allergies alimentaires
2. Fondation canadienne d'allergie, d'asthme et d'immunologie
3. Anaphylaxie Canada
4. Allergie – Asthme – Association d'information
5. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
6. Conseil scolaire district du Centre Sud-Ouest
7. Fiche Urgence-Santé de la Montérégie
8. CPE Clair de Lune (fiche d'allergie)

## FICHE D'ALLERGIES ET D'INTOLÉRANCES ALIMENTAIRES

ÉPIPEN ?    Oui  Non

À quel endroit? \_\_\_\_\_

Photo  
de l'enfant  
ici

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Groupe : \_\_\_\_\_

# ALIMENTS ALLERGÈNES

Indiquez ALL. si allergie ou INT. si intolérance

Viandes et substituts					
Protéines bovines		Noix Grenoble		Oeuf	
Poulet		Noix Brésil		Jaune d'oeuf	
Porc		Noix d'acajou		Blanc d'oeuf	
Poisson		Noisette		Pacane	
Fruits de mer		Aveline		Sésame	
Légumineuses		Amande		Tournesol	
		Arachide		Pistache	
Fruits et légumes					
Betterave		Fève verte		Kiwi	
Carotte		Pois		Fraise	
Asperge		Artichaut		Framboise	
Concombre		Brocoli		Noix de coco	
Céleri		Pomme de terre		Mûre	
Tomate				Melon	
Produits laitiers		Produits céréaliers		Autres	
Lait		Céréales de riz		Miel	
Yogourt		Céréales d'avoine		Menthe	
Fromage		Sarrazin		Soya	
		Farine		Chocolat (cacao)	
				Moutarde	

**IMPORTANT**    Médicament(s) ou autre(s) :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**FICHE D'ALLERGIE  
AUX PIQÛRES D'INSECTES**

ÉPIPEN ?    Oui     Non

À quel endroit? \_\_\_\_\_

Photo  
de l'enfant  
ici

Nom de l'enfant :

\_\_\_\_\_

Groupe : \_\_\_\_\_

**INSECTES**

**INDIQUEZ LE NOM DE L'INSECTE PIQUEUR :**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



**IMPORTANT**    Médicament(s) ou autre(s) :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



# Fiche urgence-santé<sup>1</sup>

Centre de la petite enfance L'AURORE BORÉALE

Année : \_\_\_\_\_

## IDENTIFICATION DE L'ENFANT :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Année

Mois

Jour

## Pour vous rejoindre si URGENCE :

MÈRE

PÈRE

AUTRE

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Tél. Rés. : \_\_\_\_\_

Tél. Travail : \_\_\_\_\_

Autre : \_\_\_\_\_

**Afin d'assurer la sécurité de votre enfant, le CPE doit être informé des problèmes qui PEUVENT NÉCESSITER UNE INTERVENTION D'URGENCE (allergie sévère à certains aliments ou aux piqûres d'insectes, diabète ou tout autre).**

Est-ce que votre enfant présente un tel problème de santé ?

Oui  (s.v.p. remplir le verso)Non 

S.V.P. Aviser le CPE de tout changement pouvant survenir au cours de la présente année.

**N.B. Les informations apparaissant sur cette fiche urgence-santé seront transmises à l'infirmière du CLSC et aux membres du personnel du CPE qui pourraient intervenir, en cas d'urgence, auprès de votre enfant.**

Signature du parent : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Tiré de la fiche Urgence-santé de la Montérégie (avril 2002) et adopté par la Santé scolaire du CLSC Rimouski-Neigette en mai 2002.

# Fiche urgence-santé (suite)

## Renseignements supplémentaires

**Votre enfant présente-t-il un problème de santé pouvant nécessiter une intervention d'urgence au Centre de la petite enfance ?**

ALLERGIE SÉVÈRE : Alimentation oui  \_\_\_\_ non

Piqûre d'insecte oui  \_\_\_\_ non

Précisez : \_\_\_\_\_

Cette allergie nécessite-t-elle une injection d'adrénaline (Épipen) prescrite par un médecin ? oui  non

DIABÈTE : oui  non

Médicaments à l'école ou au CPE : oui  non

Lequel ? \_\_\_\_\_

AUTRES :

Votre jeune présente-t-il un autre problème de santé pouvant nécessiter une INTERVENTION D'URGENCE AU CPE ? oui  non

Si oui, précisez : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

J'autorise la transmission des informations inscrites ci-dessus entre le CPE et l'infirmière du CLSC qui pourraient avoir à intervenir en situation d'urgence auprès de mon enfant.

\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature du parent ou du tuteur

# Avis d'allergie et autorisation des parents

Nom de famille de l'enfant : _____	Prénom de l'enfant : _____
Date de naissance : _____	
Groupe : _____	
Nom du père : _____	
Téléphone : (Travail) _____	(Maison) _____
Nom de la mère : _____	
Téléphone : (Travail) _____	(Maison) _____
<b>Personne à rejoindre en cas d'urgence</b>	
Nom : _____	Téléphone : _____

## 1. Allergies connues

Cet enfant a une allergie au \_\_\_\_\_ pouvant mettre sa vie en danger.

## 2. Date des derniers tests d'allergie

\_\_\_\_\_

## 3. Votre enfant a-t-il eu une réaction allergique dans la dernière année?

OUI       NON      Si oui, quelle date : \_\_\_\_\_

## 4. Symptômes manifestés antérieurement

- Démangeaison, urticaire.
- Éternuement, changement de la voix, toux.
- Rougeur des yeux, larmolement.
- Nausées et vomissements, crampes abdominales, diarrhées.
- Enflure des lèvres, du visage, de la langue, serrement de la gorge qui entrave la respiration.
- Autres : \_\_\_\_\_

## 5. Lieu de remisage de l'ÉPIPEN

L'ÉPIPEN est remisé : \_\_\_\_\_

**Note : Veuillez fournir une seringue d'ÉPIPEN au CPE avec l'étiquette de la pharmacie ainsi que l'autorisation parentale signée.**

## 6. Autorisation

J'autorise le personnel du CPE L'Aurore Boréale à administrer l'ÉPIPEN à mon enfant advenant une réaction allergique. Je dégage de tout responsabilité la personne qui l'administre. J'autorise l'infirmière du CLSC à prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche.

\_\_\_\_\_  
Signature de l'autorité parentale

\_\_\_\_\_  
Date